

**REFLEXIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA SOCIETE FRANCAISE DE
RADIOPROTECTION SUR L'EVOLUTION DU SYSTEME DE RADIOPROTECTION
PROPOSEE PAR LA CIPR**

Caroline Schieber, Yves-Sébastien Cordoliani
(au nom du Groupe de Travail de la SFRP)

Société Française de Radioprotection (SFRP)
B.P. 72, F-92263 Fontenay aux Roses Cedex - France

Résumé

L'Association Internationale de Protection Radiologique (IRPA) a invité, en 1999, les sociétés nationales à participer au débat sur l'évolution du système de protection radiologique proposé par la CIPR. Répondant à cette invitation, le Conseil d'Administration de la Société Française de Radioprotection (SFRP) a créé un groupe de travail (GT) spécifique. Ce GT s'est réuni d'avril 1999 à juillet 2000, et les résultats de ses travaux ont été présentés lors du Congrès IRPA-10 en mai 2000, puis publiés dans la revue RADIOPROTECTION ainsi que dans le Journal of Radiological Protection.

Pour continuer cette réflexion, le Conseil d'Administration de la SFRP a décidé de créer un deuxième GT qui a débuté ses travaux en septembre 2001. Ce GT est composé d'une vingtaine de membres représentant les parties prenantes de la radioprotection en France : autorités, experts et professionnels des domaines nucléaire, médical et de la recherche, ainsi qu'un représentant du mouvement associatif. L'objectif de ce GT est de formuler des propositions sur des questions clés qui pourraient être prises en compte par la CIPR lors de l'élaboration des prochaines recommandations sur la radioprotection. Outre les réflexions générales sur le nouveau système de protection proposé par la CIPR, les points clés identifiés par le GT ont été :

- Les dimensions individuelle et collective du risque radiologique,
- La mise en perspective avec la gestion des risques chimiques,
- La protection radiologique de l'environnement,
- L'évolution des quantités et unités dosimétriques.

Nous présentons les principales conclusions du GT sur ces points, dans une formulation cherchant à refléter les diverses opinions qui ont pu être exprimées lors des séances de travail. Ces conclusions ont été approuvées par le Conseil d'Administration de la SFRP.